

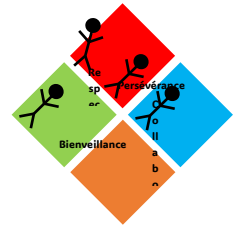
RÉGIE INTERNE



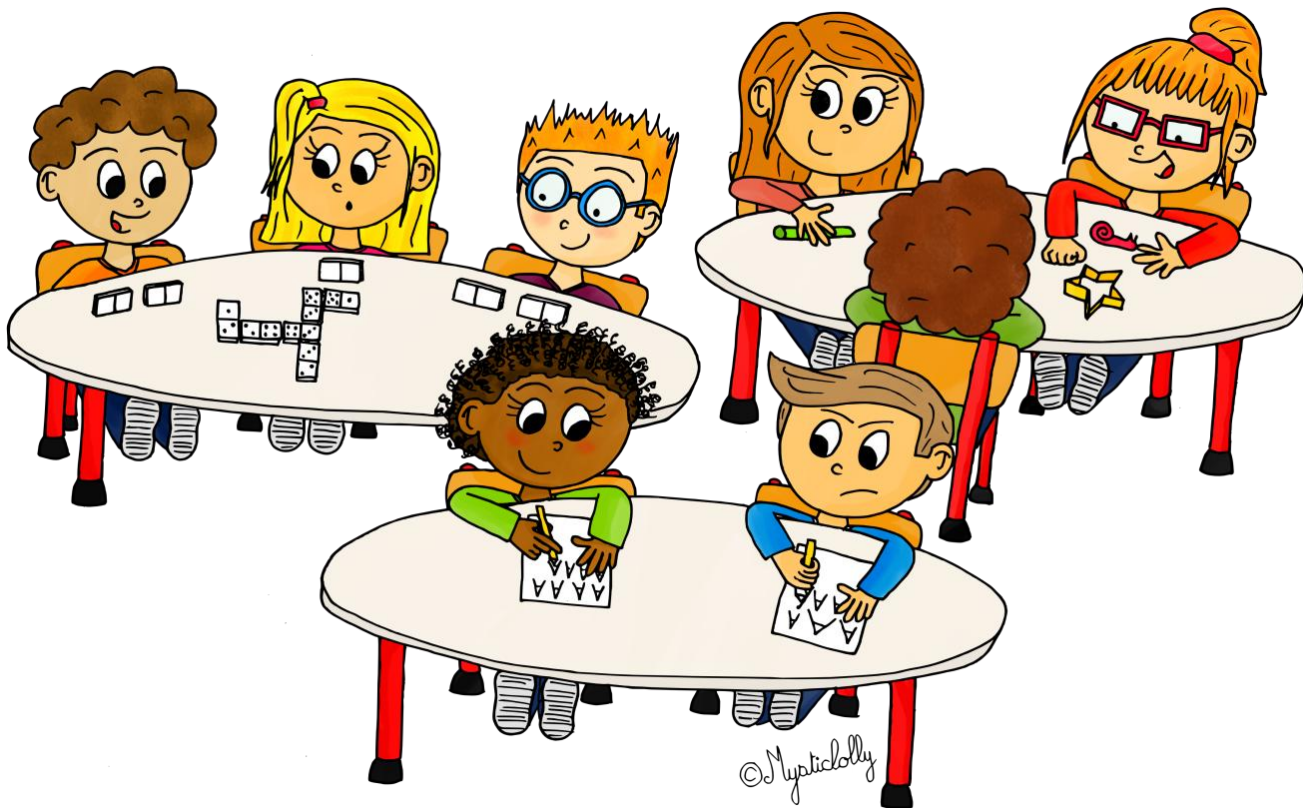
École aux
Mille-Ressources

St-Alphonse

Les jeunes pousses



2025-2026



SERVICE DE GARDE

Les jeunes pousses

☺ NOTRE SERVICE

Nom du service : Les jeunes pousses

Nom de la technicienne : Christiane Gallant

Nom de la directrice de l'école : Valérie Plusquellec

Adresse du service de garde : 134 rue Principale, St-Alphonse

Téléphone : 418 388-5577 poste 2923

Courriel : sg.capbeau-soleil @csrl.net

☺ NOTRE OBJECTIF

Le service de garde de l'école aux Mille-Ressources se définit comme un milieu de vie complémentaire à l'éducation familiale et en continuité avec les valeurs prônées à l'école via le projet éducatif.

☺ CLIENTÈLE

Les élèves du préscolaire à la sixième année fréquentant l'école peuvent s'inscrire au service de garde.

Clientèle régulière

Les élèves qui fréquentent le service de garde 2 périodes ou plus (partielles ou complètes) pour une journée ou plus.

Il y a 3 types de statut régulier.

Les réguliers 3-5 jours. L'élève doit donc être présent 2 périodes, 3 fois par semaine.

Les réguliers 2 jours. L'élève est présent au service de garde 2 périodes, 2 fois par semaine.

Les réguliers 1 jour. L'élève est présent au service de garde 2 périodes, 1 fois par semaine.

Clientèle sporadique

Les élèves qui fréquentent le service de garde 1 période par jour ou des élèves qui viennent de façon aléatoire.

Important

Date limite 30 septembre

La date limite pour avoir droit au tarif subventionné de 9,70\$ par jour fixé par le ministère de l'éducation, est le 30 septembre. La semaine du 30 septembre, les élèves doivent donc être présent au moins 2 périodes 3 fois durant la semaine. Les élèves sporadiques payeront pour chaque période. Le tarif du matin est de 3,45\$, le midi 4,25\$ et le soir 7,20\$ pour un maximum de 9,70\$ par jour. Ce qu'il faut retenir c'est que les élèves réguliers seront privilégiés et que s'il n'y a plus de place, un élève sporadique pourrait être refusé au service de garde puisqu'il n'a pas de réservation de base.

☺ PROGRAMME D'ACTIVITÉS

Un programme d'activité est maintenant exigé par le ministère de l'éducation. Nous travaillons un thème par mois. Le programme d'activité sera présenté à la fin de l'année au conseil d'établissement.

- Activités sportives
- Activités artistiques
- Jeux multiples
- Thématiques spéciales
- Sorties lors des journées pédagogiques

☺ HORAIRE

Matin : 7h00 à 8h05

Midi : 11h15 à 12h35

Après l'école : 15h15 à 17h30

☺ ARRIVÉE ET DÉPART

Les parents doivent raccompagner leur enfant à la porte du service de garde le matin et utiliser sa puce pour entrer. S'il n'en a pas, il doit sonner pour qu'une éducatrice ouvre la porte. L'heure de fermeture doit être respectée. Tout retard sera passible d'une amende de 5\$ le 10 minutes supplémentaires. Si vous avez besoin d'un jeton pour ouvrir la porte du service de garde, vous devez en faire la demande à la responsable.

☺ CONGÉS FÉRIÉS

Le service de garde est fermé lors des congés fériés et en période estivale. Ces congés ne sont pas facturés aux parents.

☺ SEMAINE DE RELÂCHE

Le service de garde sera fermé pendant la semaine de relâche. Les jours de garde scolaire ne sont pas subventionnés par le ministère de l'éducation pendant la semaine de relâche.

☺ TEMPÊTE

Lorsque les cours sont suspendus pour une tempête, le service de garde est ouvert, à moins que les conditions climatiques exceptionnelles forçant le centre de services scolaire à fermer le service de garde. Si la fermeture de l'école s'effectue en cours de journée, le service de garde avisera par téléphone les parents.

☺ MALADIE ET MÉDICAMENT

Un enfant fiévreux ou contagieux ne doit se présenter au service de garde. Lorsqu'un enfant doit prendre des médicaments, une autorisation écrite doit être signée par le parent et la posologie doit être sur la bouteille ou le pot qui contient la médication.

☺ JOURNÉE PÉDAGOGIQUE

Le service de garde est ouvert pendant les journées pédagogiques de 7h05 à 17h30. Une communication sous forme de coupon-réponse avec une description de l'activité est envoyée environ une semaine avant la journée prévue. Vous devez le remplir et le retourner au service de garde en respectant la date indiquée, car aucune inscription ne sera acceptée après cette date.

Ces journées occasionnent des coûts de réservation de transport, des droits d'entrée et des surplus de personnel éducateur. Donc, les places réservées sont des places payées que l'enfant soit présent ou non.

☺ TARIFICATION

Clientèle régulière : 9,70 \$ par jour (avant le 30 septembre)

Clientèle sporadique : Matin : 3,45 \$

Midi : 4,25 \$

Soir : 7,20 \$

Un maximum de 9,70\$ par jour.

- Les tarifs sont sujets à changement.
- La tarification est indexée à chaque début d'année.

☺ MODE DE PAIEMENT

L'état de compte vous est envoyé par internet aux deux semaines. Les frais de garde sont payables par chèque, en argent comptant ou par paiement internet (AccèsD, BNC etc...) Le paiement peut se faire à la semaine, aux deux semaines ou au mois mais pas plus. Un retard de paiement pourrait entraîner la suspension de l'enfant du service de garde.

L'absence pour maladie, vacances ou toutes autres raisons n'entraîne pas de réduction de frais de garde.

Les relevés fiscaux sont remis aux parents à la fin du mois de février et ce aux parents payeurs de frais de garde.

Afin de se prévaloir du service de garde pour l'année 2025-2026, le solde de l'année 2024-2025 doit être à 0,00\$.

😊 ABSENCES

Il est nécessaire d'aviser le service de garde par téléphone ou par écrit (ClassDojo), si votre enfant doit s'absenter. Cela évite des recherches inutiles.

😊 ALIMENTATION

La politique pour les bonnes habitudes de vie du centre de services scolaire s'applique également au service de garde. Donc, nous vous demandons des aliments sains et nutritifs. Pour les collations, des produits laitiers, des fruits et des légumes sont recommandés. L'élève a le droit à un dessert sucré et peut avoir plusieurs collations. Les éducatrices ne décideront pas du moment où l'élève mange sa collation versus son dessert sucré. Les élèves gèrent eux-mêmes la quantité de nourriture mangée.

Pour la sécurité concernant les allergies alimentaires de certains enfants qui fréquentent l'école et le service de garde, nous vous demandons d'éviter les arachides. Pensez que ça pourrait être votre enfant!

😊 CODE DE VIE

Les règles et les sanctions du service de garde sont les mêmes que celles de l'école.

L'équipe du service de garde travaille en collaboration avec l'équipe-école afin de permettre une continuité dans le cheminement de votre enfant.

Le service de garde peut suspendre tout élève dont le comportement est jugé inacceptable. Chaque cas est évalué conjointement avec la direction de l'école.

😊 AUTRES INFORMATIONS

Des fours à micro-ondes sont disponibles pour réchauffer les repas. Vous devez fournir les ustensiles et condiments. La nourriture doit être mise dans un plat de plastique. À titre d'exemple les petits plats congelés, comme les pâtés doivent être préalablement cuits à la maison. Les plats en verre sont à éviter. Il est possible d'utiliser un thermos, ce qui évitera de faire chauffer les plats au micro-ondes.

- Prendre note que les repas, comme les Ramens et les petits Kraft Diner doivent être préparés à l'avance afin de faciliter le service à l'heure des repas.

Chaque enfant doit apporter une brosse à dents, de la pâte à dents, des chaussures (les mêmes qu'à l'école) et un sac avec des vêtements de rechange.

Le parent doit s'assurer que son enfant est habillé adéquatement avec des vêtements adaptés à la température car nous allons beaucoup jouer dehors.

Tous les effets personnels de votre enfant doivent être idéalement identifiés (en cas de perte : plus facile à retrouver).

Lors des journées pédagogiques les jouets personnels de la maison ne sont pas permis.

Équipe 2025-2026

Christiane Gallant, Responsable du service de garde

Claude St-Onge-Bernard, éducatrice

Mylène Richard, éducatrice

Elsa Parent-Cyr, préposée